



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

5

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 16 mars 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 mars 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Mohammed OULABBI à Catherine MAZELLIER
Isabelle ROCHE-LACOMBE à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

Conseiller ayant voix délibérative : Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code Général de Impôts.

Après avis de la Commission des Finances.

Le rapporteur expose dans quelles conditions peuvent être fixés les taux de fiscalité 2023.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Fixe** les taux de fiscalité pour l'année 2023 comme suit :

Taxe	Taux
Cotisation Foncière des entreprises	26,56
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	27,50
Taxe foncière bâtie	5,58
Taxe foncière non bâtie	21,08

Le taux de TH en vigueur (au titre des résidences secondaires) est rappelé à titre indicatif

- **Charge** le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 50

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 46

9 Contre : F. ROUX – E. BOUCOURT – F. LAÏD
– JM. LAVEST – C. SAMSON (+ procuration I.
ROCHE-LACOMBE) - C. MAZELLIER (+
procuration M. OULABBI) – C. CHASSANG

Abstentions :

Le secrétaire de séance


Pierre CONTIE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

